

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des Echanges inter-universitaires

PROGRAMME A U F

Février 2010

SOMMAIRE

1. PRESENTATION.....	p. 3
2. INSTANCES DE L'AUF.....	p. 4
3. DIFFERENTES ACTIONS.....	p. 5
3.1. Mobilité scientifique et universitaire.....	p. 5
3.2. Mobilités de réseaux.....	p. 7
3.3. Actions déléguées et innovantes.....	p. 8
3.4. Appui aux conférences régionales de recteurs.....	p. 10
3.5. Appui aux réseaux institutionnels.....	p. 10
3.6. Coopération inter linguistique.....	p. 12
3.7. Filières universitaires francophones de formation.....	p. 13
3.8. Manifestations scientifiques internationales.....	p. 15
3.9. Pôles d'excellence régionaux (PER).....	p. 16
3.10. Soutien aux départements universitaires de français et centres universitaires d'enseignement des langues.....	p. 17
3.11. Appui au renforcement de la gouvernance des universités.....	p. 17
3.12. Appui aux réseaux de chercheurs multilatéraux.....	p. 18
3.13. Campus numériques francophones.....	p. 19
3.14. Edition et diffusion du savoir.....	p. 20
3.15. Formations ouvertes et à distance (FOAD).....	p. 21
3.16. Prix scientifiques.....	p. 22
3.17. Soutien aux projets de coopération scientifique interuniversitaires.....	p. 22

1. PRESENTATION

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est présente sur tous les continents, avec plus de 434 agents répartis dans 65 implantations rattachées à neuf bureaux. Depuis 1989, cette association d'universités est un partenaire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ont choisi le français comme langue d'enseignement. Elle propose plusieurs programmes de coopération visant notamment à soutenir la recherche et l'enseignement en français.

L'AUF fédère à l'heure d'aujourd'hui un réseau de 677 établissements répartis sur tous les continents, dans 81 pays, dont 53 sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. La France, le Vietnam, l'Algérie et le Canada sont respectivement les pays dans lesquels l'Agence compte le plus grand nombre de membres.

L'Agence, dont le siège est établi sur le campus de l'Université de Montréal (Canada-Québec), a vocation à contribuer à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français en :

- favorisant la coopération scientifique ;
- formant des futurs acteurs du développement ;
- soutenant la recherche et l'excellence ;
- partageant l'expertise.

2. INSTANCES DE L'AUF

Sept organes composent l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) :

2.1. L'assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'AUF. Elle réunit, tous les quatre ans, les 677 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF. Cette assemblée détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'AUF.

2.2. Le président

Le président de l'AUF est élu par l'assemblée générale qu'il préside ainsi que le conseil associatif et le conseil d'administration qu'il convoque sur des ordres du jour fixés en accord avec le recteur de l'AUF. Son mandat, non renouvelable, est d'une durée de quatre ans.

2.3. Le conseil associatif

Le conseil associatif de l'AUF a pour mission de renforcer la solidarité entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF, de leur faire partager les objectifs de l'AUF et de les associer à ces actions.

2.4. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'AUF réunit à la fois des représentants universitaires et des représentants des États et des gouvernements. Ce conseil administre l'AUF dans le respect de la politique générale définie par l'assemblée générale devant laquelle il est responsable.

2.5. Le conseil scientifique

Le conseil scientifique réunit des personnalités choisies pour leurs compétences en matière de culture, de science et de technologie. Il définit la politique d'évaluation des programmes d'actions de l'AUF. Il est le garant de la qualité académique de ces programmes.

2.6. Le recteur

Le recteur de l'AUF est élu pour 4 ans par le conseil d'administration. Il est chargé de traduire dans la réalité les engagements pris par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF.

2.7. Le fonds universitaire de coopération et de développement

Le fonds universitaire de coopération et de développement est placé sous la présidence du recteur de l'AUF. Ce fonds est chargé d'assurer le financement de l'ensemble des actions de coopération et de solidarité associative de l'AUF.

3. DIFFERENTES ACTIONS

3.1. Mobilité scientifique et universitaire

L'action « Mobilité scientifique et universitaire » vise à faciliter la circulation des personnes afin de :

- Développer le corps des enseignants et des chercheurs au Sud ;
- Renforcer les compétences scientifiques et universitaires des établissements du Sud ;
- Amplifier les échanges scientifiques et intellectuels ;
- Favoriser la mobilité des jeunes et des femmes, promouvoir la science en français sur la scène internationale ;
- Contribuer au développement et à la pluralité de l'espace universitaire.

Le programme des bourses de mobilité prend en compte les besoins des universités afin de développer leurs ressources scientifiques. Il s'adresse en priorité aux institutions dotées des plus faibles moyens parce que sa vocation est de susciter et de promouvoir les potentiels scientifiques francophones du Sud au niveau international.

Les flux de mobilités régionales entre pays du Sud seront privilégiés afin de valoriser les compétences universitaires et de renforcer les réseaux entre les établissements du Sud. Dans le même esprit, et dans le cadre de mobilités issues d'un établissement du Sud, les bourses sont attribuées dans la perspective du retour du boursier dans sa région d'origine à l'issue de la mobilité. Les mobilités servent ainsi des stratégies universitaires ou scientifiques tout en favorisant des plans de carrière universitaire ou d'études. Le programme s'attache à promouvoir le genre féminin à qualité de candidature égale.

Plusieurs types de bourses sont offerts pour favoriser la mobilité des étudiants, assurer le développement de l'excellence régionale et permettre la structuration de la recherche en

francophonie sur appel international à candidatures. D'autres bourses de mobilité seront attribuées ultérieurement sur appels d'offres régionaux.

3.1.1. Bourses pour enseignants ou chercheurs

Si vous êtes enseignant ou chercheur plusieurs possibilités de bourses vous sont proposées :

-Mobilités académiques

Les mobilités académiques de l'AUF ont pour objectif de favoriser les échanges entre personnels universitaires. Elles s'adressent aux enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et post-doctorants.

-Bourses de perfectionnement en formation

Elles permettent aux enseignants et aux enseignants-chercheurs de se perfectionner afin de dispenser un enseignement en français et de faire des recherches bibliographiques et de participer aux cours et travaux dirigés de l'établissement où l'enseignant est reçu. Cette mobilité inclut un perfectionnement scientifique et didactique assorti, si nécessaire, d'un perfectionnement linguistique.

-Bourses de perfectionnement en recherche post-doc

Elles permettent aux post-doctorants et aux chercheurs de se perfectionner dans leur recherche. Les mobilités privilégieront les post-doctorants (candidats titulaires d'un doctorat depuis moins de 5 ans). Ces mobilités s'inscrivent dans des champs disciplinaires jugés prioritaires pour le développement par le pays d'origine.

-Bourses de perfectionnement à la recherche hors post-doc

Elles permettent aux enseignants et aux enseignants-chercheurs (hors post-doc) de se perfectionner afin d'effectuer une recherche qui donnera lieu à une publication ou une communication.

-Missions d'appui et d'enseignement

Elles permettent aux enseignants et aux enseignants-chercheurs d'apporter un appui pédagogique et / ou scientifique aux universités partenaires.

Les missions, sollicitées par un établissement (l'établissement d'accueil), répondent à la demande et au cahier des charges proposés par celui-ci. Elles seront prioritairement retenues en l'absence de compétence francophone dans la discipline au sein de l'établissement d'accueil.

3.1.2. Mobilités des volontaires-seniors

Les mobilités des volontaires-seniors font partie de la catégorie des mobilités de mission d'appui et d'enseignement. Ces mobilités s'adressent à des personnes en situation de retraite qui souhaitent développer un projet de coopération éducative en mettant de façon bénévole, leur expérience et leur savoir-faire des universités du Sud, membres de l'AUF.

3.2. Mobilités de réseaux

3.2.1. Mobilités de réseaux scientifiques et associatifs

Les objectifs sont de développer les mobilités des personnels académiques universitaires (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs, post-doctorants) dans le cadre de leur participation à des réseaux scientifiques, institutionnels ou associatifs, sociétés savantes... de manière à valoriser et à promouvoir le développement de la science en français. Ils sont également de soutenir prioritairement les universitaires du Sud qui feront état d'une contribution scientifique à l'occasion notamment de congrès, colloques, journées scientifiques, etc.

3.2.2. Procédure d'offre et de sélection

Procédure d'offre

Selon le type de mobilités, ces bourses sont ouvertes sur :

-Appel international annuel à candidatures de mobilités : bourses de formation à la recherche et bourses de perfectionnement à la recherche (post-doc) ;

-Appels régionaux à candidatures de mobilités mis en oeuvre à l'initiative de chacun des 9 bureaux régionaux de l'AUF : bourses de master/maîtrise, bourses de stage professionnel, bourses de stage culturel, bourses de doctorat et bourses de perfectionnement à la recherche (post-doc), bourses de perfectionnement à la recherche (hors post-doc), bourses de perfectionnement à la formation, missions d'appui et d'enseignement et mobilités de réseaux.

Les bourses sont attribuées selon un calendrier et des modalités disponibles sur le site de l'AUF. Les candidatures spontanées ne seront pas retenues. Les dossiers de candidature sont disponibles sur notre site institutionnel ou à retirer auprès des services compétents de votre institution, ou encore auprès du campus numérique francophone de l'AUF le plus proche de chez vous.

Conditions de candidature :

- Être régulièrement inscrit dans un établissement supérieur membre de l'AUF
- Produire l'ensemble des pièces demandées et déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis

Procédure de sélection :

L'attribution des bourses repose sur un double critère : la qualité scientifique et l'opportunité de la candidature pour le développement régional.

La sélection des candidatures est effectuée au niveau régional par des commissions d'experts scientifiques, tandis que les mobilités visant la recherche (bourses de doctorat et mobilités de perfectionnement à la recherche) sont attribuées, après avis de ces commissions régionales, par une commission scientifique centralisée. Ces différentes commissions sont principalement composées de membres du Conseil scientifique de l'AUF.

3.3. Actions déléguées et innovantes

Le développement de partenariats constitue un axe stratégique majeur de l'Agence universitaire qui répond aux objectifs suivants :

- accroître la reconnaissance de l'Agence, en sa qualité d'opérateur pour le développement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- développer le rayonnement des réseaux qui structurent l'Agence,
- conduire des expérimentations et des innovations en matière de méthodes et outils de coopération pour mieux répondre aux évolutions du développement.

L'AUF s'est donc engagée dans cette dynamique tout d'abord par la mise en place de deux catégories d'action (les actions déléguées et les actions innovantes) pour se traduire ensuite par le développement d'actions en partenariat avec de grandes institutions : gouvernements,

organisations internationales, collectivités territoriales (coopérations décentralisées), entreprises et milieux professionnels.

3.3.1. Les actions déléguées

Les actions déléguées sont le cadre opératoire de mandats confiés à l'Agence par des États ou organismes qui lui délèguent la mise en œuvre de tout ou partie de leurs propres programmes considérant la nature multilatérale de l'AUF comme sa capacité à mobiliser ses propres compétences ou celles de ses réseaux d'experts.

De façon générale, l'AUF s'attache à promouvoir, dans le cadre des actions déléguées :

- sa capacité à identifier et mobiliser des experts, principalement universitaires et scientifiques du Sud,
- sa capacité d'opérateur, sur le terrain, pour la gestion de projets confiés par les partenaires, sur leurs crédits, et compatibles avec le mandat institutionnel de l'Agence.

3.3.2. Les actions innovantes

Les actions innovantes sont le cadre opératoire d'expérimentation, d'outils et de méthode de coopération universitaire et scientifique qui permettent de répondre à des besoins nouveaux des établissements membres et auxquels ne peuvent répondre les programmes de l'AUF. Ces actions innovantes d'une durée limitée sont proposées par les partenaires de l'AUF et expérimentées avec eux. Axées sur des collaborations interrégionales (à l'exclusion de celles Nord-Nord) elles font l'objet à leur échéance d'une évaluation du Conseil scientifique de l'Agence, qui détermine si elles doivent être arrêtées ou modélisées pour intégrer les programmes de l'Agence.

Les actions innovantes intégrées dans les programmes de l'Agence, à l'issue de leur évaluation :

- Mobilités des volontaires seniors,
- Mise en réseau régional de formations en industrie agroalimentaire, au Moyen-Orient,
- Renforcement des compétences universitaires du centre de formation et d'enseignement bilingue de l'université de Naresuan (Thaïlande),
- Chaire francophone de l'Université de Barcelona (Espagne).

3.4. Appui aux conférences régionales de recteurs

Les conférences régionales de recteurs et/ou de présidents d'universités ont un rôle majeur dans la définition des besoins, des potentialités et des orientations prioritaires dans la région de leur implantation en matière d'enseignement supérieur. À ce titre les conférences régionales des recteurs et des présidents sont membres du comité de pilotage de l'action « appui à la gouvernance des universités du sud », conduit par l'AUF.

L'objectif est de renforcer le partenariat entre les conférences régionales de recteurs et/ou de présidents d'universités du Sud et du Nord, en vue d'identifier les besoins, les priorités et les potentialités régionales.

L'AUF apporte son appui aux actions des conférences suivantes :

- Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et de l'Océan Indien (CRUFAOCI)
- Conférence des Recteurs d'Asie du Sud-Est (CONFRASIE)
- Conférence des Recteurs et Présidents d'Universités de la Caraïbe (CORPUCA)
- Conférence des Recteurs d'Europe Centrale et Orientale (CONFRECO)
- Conférence des recteurs de la région du Moyen-Orient (CONFREMO)

3.5. Appui aux réseaux institutionnels

3.5.1. Objectifs

Les « Réseaux institutionnels » sont des regroupements, par champs disciplinaires, d'établissements d'enseignement supérieur, composantes d'institutions (facultés, écoles, instituts).

Les réseaux institutionnels ont vocation à réunir, sans exclusive, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la spécialité concernée représentés par leurs directeurs ou doyens en exercice. Ils contribuent alors à améliorer la formation universitaire dans les disciplines concernées et alimentent la communauté universitaire francophone en information spécialisée dans leur domaine d'activité.

Les réseaux travaillent en étroite concertation avec l'AUF. Ils mènent leurs actions en conformité avec ses objectifs et en appui à ses programmes, dans un souci d'échange et de solidarité entre les établissements membres du réseau.

L'AUF soutient annuellement des projets proposés par ces réseaux dans le cadre d'une convention annuelle stipulant les actions soutenues. Les réseaux mobilisent également des soutiens auprès d'autres partenaires.

3.5.2. Actions des réseaux

-La valorisation de la production et de la diffusion de la science en français

- Répertoire des experts et des chercheurs,
- Annuaire des formations,
- Répertoire des thèses, publications scientifiques en français, documentation scientifique informelle...

-La contribution au renforcement des établissements du Sud dans leur mission de formation et de recherche

- Évaluation de formations, identification des besoins (scientifiques, pédagogiques, logistiques...), identification de ressources humaines,
- Promotion et diffusion de nouvelles méthodes pédagogiques,
- Appui à la formation des enseignants, des personnels administratifs et techniques des établissements (Bibliothécaires par exemple),
- Aide à l'harmonisation des cursus (appui aux réformes, aide à la reconnaissance des diplômes, mise en oeuvre d'équivalences...),
- Organisation de manifestations (rencontres, colloques, séminaires, universités d'été...).

3.5.3. Réseaux institutionnels

- Association des établissements d'enseignement vétérinaire totalement ou partiellement de langue française (AEEVTPLF)
- Association des facultés ou établissements de lettres et sciences humaines des universités d'expression française (AFELSH)
- Conférence internationale des dirigeants des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de gestion d'expression française (CIDEGEF)

- Réseau international francophone des établissements de formation de formateurs (RIFEFF)
- Conférence internationale des doyens des facultés de médecine d'expression française (CIDMEF)
- Conférence internationale des doyens des facultés de chirurgie dentaire d'expression totalement ou partiellement française (CIDCDF)
- Conférence internationale des facultés de droit ayant en commun l'usage du français (CIFDUF)
- Conférence internationale des responsables des universités et institutions à dominante scientifique et technique d'expression française (CIRUISEF)
- Réseau Théophraste (Réseau de centres francophones de formation au journalisme)
- Conférence internationale des doyens des facultés de pharmacie d'expression française (CIDPHARMEF)
- Conférence internationale des directeurs et doyens des établissements supérieurs d'expression française des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (CIDEFA)
- Conférence internationale des formations d'ingénieurs et techniciens d'expression française (CITEF)
- Association internationale des écoles des sciences de l'information (AIESI)
- Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU)

3.5.4. Procédures d'adhésion

Pour adhérer à un réseau institutionnel, il faut s'adresser au président du réseau concerné, dont vous trouverez les coordonnées sur le site du dit réseau, en cliquant sur les liens ci-dessus.

3.6. Coopération inter linguistique

Le programme « Langue française, diversité culturelle et linguistique » est directement impliqué dans le développement de la recherche, de la formation et de la publication scientifique en contexte plurilingue. La démarche s'inscrit dans une logique d'échanges et de partenariats avec les structures, les chercheurs, les enseignants des espaces linguistiques de contact avec la langue française. Formalisée par des partenariats interinstitutionnels (Trois Espaces linguistiques), cette coopération met en valeur et appuie le développement des

approches multilingues et interculturelles dans l'enseignement (comme l'intercompréhension, l'éveil aux langues, les didactiques intégrées), l'équipement terminologique inter linguistique, les recherches comparées et partagées et les publications scientifiques.

3.7. Filières universitaires francophones de formation

Implantées au sein d'universités du Sud par l'AUF, les filières universitaires francophones sont des cursus de formation supérieure à vocation professionnalisante ou de recherche. Les recrutements se font généralement après le Baccalauréat, mais de plus en plus de filières recrutent après la Licence ou le Master 1. Les Filières francophones, qu'elles soient nationales ou régionales, permettent d'étudier en français dans des pays où ce dernier n'est généralement pas la langue d'enseignement, ou lorsque la formation dans une discipline scientifique donnée n'est pas dispensée dans le pays ou dans la région. Elles sont pour la plupart jumelées avec un consortium d'établissements d'Europe occidentale ou du Canada, voire du Maghreb et du Machrek, leur assurant un soutien pédagogique et scientifique, débouchant parfois sur une reconnaissance du diplôme local, voire sur une co-diplômation. Elles sont constituées et mises en œuvre par des consortiums d'établissements du Nord et de la région d'implantation dans le cadre d'un partenariat.

Les filières universitaires francophones sont les suivantes :

-Asie du Sud-est

Cambodge

- Biologie animale et recherches vétérinaires : 1 filière
- Biologie végétale et recherches agronomiques : 1 filière

Laos

- Génie civil et matériaux de construction : 1 filière
- Médecine générale : 1 filière
- Génie électrique : 1 filière
- Sciences juridiques : 1 filière
- Économie et gestion : 1 filière
- Multidisciplinaire : 1 filière

Vietnam

- Agro-alimentaire et Génie des procédés : 5 filières
- Biologie animale et recherches vétérinaires : 1 filière
- Géographie et aménagement : 2 filières

- Mécanique et Génie des matériaux : 3 filières
- Santé et recherche biomédicale, médecine : 8 filières
- Sciences chimiques et environnement : 3 filières
- Sciences de gestion : 2 filières
- Sciences du tourisme : 2 filières
- Sciences économiques : 2 filières
- Sciences juridiques (droit privé et des affaires) : 1 filière
- Sciences juridiques (droits publics, droits fondamentaux) : 2 filières
- Électronique et Génie électrique : 2 filières
- Sciences physiques et mathématiques : 1 filière
- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : 3 filières

-Europe centrale et orientale

Bulgarie

- Science politique : 1 filière
- Génie électrique et informatique : 1 filière
- Sciences chimiques : 1 filière

Moldavie

- Agro-alimentaire et Génie des procédés : 1 filière
- Médecine : 1 filière
- Sciences économiques et gestion : 2 filières
- Sciences juridiques (droits publics, droits fondamentaux) : 1 filière
- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : 1 filière

Roumanie

- Mécanique et Génie des matériaux : 1 filière
- Sciences de gestion : 1 filière
- Science politique : 1 filière
- Électronique et Génie électrique : 1 filière
- Génie industriel : 1 filière
- Multidisciplinaire : 1 filière

Autres filières

Maghreb

- Formation en innovation et création d'entreprise au Maghreb (FICRE) : 1 filière régionale

Algérie

- Agro-alimentaire et qualité des aliments : 1 filière

Burkina Faso

- Ingénierie de l'eau et de l'environnement : 3 filières

Egypte

- Industrie agro-alimentaire : 1 filière

Haïti

- Agro-alimentaire et Génie des procédés : 1 filière
- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : 1 filière
- Ecotoxicologie et environnement : 1 filière

Liban

- Science économique et gestion : 2 filières
- Sciences juridiques (droits publics, droits fondamentaux) : 1 filière
- Science politique : 1 filière
- Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication : 2 filières

Maroc

- Sciences du tourisme : 1 filière
- Sciences agronomiques : 1 filière

3.8. Manifestations scientifiques internationales

L'action d'appui de l'Agence universitaire de la Francophonie aux manifestations scientifiques a pour finalité de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux réseaux universitaires et scientifiques qui démultiplient la coopération universitaire francophone, contribuent à son rayonnement international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs entre les établissements universitaires.

Dans le cadre de cette mission, le soutien de l'AUF se traduit par un appui aux manifestations scientifiques en s'attachant prioritairement à promouvoir :

-la participation de scientifiques du Sud et de l'Est apportant une contribution à la manifestation (communication en français qui donnera lieu à une publication dans les Actes de la manifestation)

-l'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support électronique, CD-Rom ou Internet)

-la promotion de la langue française dans des manifestations scientifiques multilingues (traduction, interprétariat, etc.)

L'appui de l'Agence à des manifestations scientifiques est ouvert de façon permanente dans le cadre des appels régionaux permanents, mis en oeuvre à l'initiative de chacun des neuf bureaux régionaux de l'AUF.

3.9. Pôles d'excellence régionaux (PER)

Le soutien de l'AUF aux pôles d'excellence a pour objectif de renforcer les centres universitaires de haute valeur scientifique du Sud, à les aider à mobiliser un réseau régional de compétences collaborant autour de la même thématique, en mutualisant les moyens disponibles. Cette dynamique régionale conduit les « centres d'excellence » à devenir des « pôles d'excellence régionaux ».

Un pôle d'excellence régional est donc constitué par un centre universitaire (laboratoire, centre de recherche, département, faculté, etc. d'un établissement membre de l'AUF) dont le programme est réalisé en relation avec des partenaires régionaux. Des collaborations d'universités d'autres régions, notamment du Nord, peuvent également intervenir. Les universités partenaires du Nord sont ainsi invitées à contribuer aussi à cette mutualisation scientifique de haut niveau et à son rayonnement régional.

Seuls les établissements du Sud, membres de l'AUF, sont éligibles à ce programme qui cherche avant tout à promouvoir l'excellence scientifique au Sud et son développement, par l'échange et le partage des ressources scientifiques, humaines, logistiques, financières entre différents partenaires du Sud.

Ce programme vise donc à :

-identifier les centres de haute valeur scientifique avérée des pays du Sud ;

-les renforcer ;

-les amener à mobiliser un réseau régional de compétences collaborant autour de mêmes thématiques, en mutualisant les moyens disponibles et, dans la mesure du possible, les contributions complémentaires d'autres partenaires.

C'est ainsi qu'un centre d'excellence devient un pôle d'excellence régional.

3.10. Soutien aux départements universitaires de français, centres universitaires d'enseignement des langues

Les objectifs de cette action sont les suivants :

-valorisation de la recherche pour renforcer la qualité de la transmission des savoirs et leur capacité à répondre aux besoins sociaux, à la transformation des métiers d'enseignant de langue, de traducteur, à l'émergence de nouveaux métiers d'ingénierie linguistique et culturelle. Expertise pour les aménagements curriculaires, la gestion de l'offre de langues dans les dispositifs, la formation de formateurs en langue. (modes d'action : interventions des membres des réseaux) ;

-appui à la production et à la mutualisation des ressources pour les enseignements à travers le Site de ressources mutualisées ;

-échange et diffusion d'informations entre les enseignants des Départements universitaires de français, des Centres universitaires d'enseignement des langues, des Filières multilingues francophones par le biais de la lettre électronique spécialisée FRAMONDE et du bulletin de liaison *Le français à l'université*, trimestriel, disponible en ligne.

3.11. Appui au renforcement de la gouvernance des universités

L'Agence universitaire de la Francophonie a engagé des actions de coopération au profit des universités du Sud, fondées sur le dialogue, l'échange d'expertise et l'accompagnement en matière de gouvernance universitaire. Ainsi, l'appui de l'AUF vise essentiellement à promouvoir, par un ensemble de séminaires et d'ateliers, la définition d'outils de gestion académique, de gestion stratégique, de gestion des biens et des services, qui prennent mieux en compte les spécificités et les contraintes propres aux universités du Sud, développant ainsi les conditions favorables au changement.

Deux aspects sont mis en avant :

-l'aspect administratif : aide à la formation et à la gestion universitaire ;

-l'aspect institutionnel : aide à la mise en place de réformes, de Conseils scientifiques, évaluation de formations ou de projets, restructuration d'établissements, etc.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- la gestion et la modernisation des universités ;
- le développement d'une culture d'évaluation (évaluation des programmes, évaluation des unités d'enseignement et de recherche, procédures d'accréditation, évaluation des enseignants) ;
- la formation des gestionnaires universitaires ;
- la formation de formateurs ;
- le soutien à la pédagogie universitaire comprenant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ;
- le renforcement des activités de recherche, en particulier au travers de la formation doctorale et des cotutelles de thèses ;
- la recherche de nouvelles sources de financement universitaire.

3.12. Appui aux réseaux de chercheurs multilatéraux

Afin de renforcer la coopération (Nord-Sud, Est-Ouest, Sud-Sud) entre les chercheurs, les laboratoires et les équipes de recherche utilisant le français comme langue de travail, l'AUF a mis en place des réseaux de chercheurs thématiques. Ces réseaux, animés par un Comité scientifique international, apportent leur soutien à des recherches multilatérales, organisent des colloques « Journées scientifiques », des animations scientifiques régionales et des séminaires de formations pour doctorants et contribuent à l'élaboration d'outils d'information scientifique et technique en langue française (manuels, monographies, actes de journées scientifiques, sites internet, bulletins d'information, banques de données, répertoires). Ces réseaux entrent dans le cadre des programmes thématiques suivants :

-Programme Langue française, diversité culturelle et linguistique

- Réseau « Diversité des expressions culturelles et artistiques, et mondialisations »
- Réseau « Dynamique des langues et francophonie »
- Réseau « Étude du français en Francophonie »
- Réseau « Lexicologie, Terminologie, Traduction »
- Réseau « Littératures d'enfance »
- Réseau « Littérature francophone d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien »
- Collectif inter-réseaux en didactique des langues (CIRDL)
- Collectif inter-réseaux en bases de données (CIBDD)

-Programme Aspects de l'État de droit et démocratie

- Réseau « Droits fondamentaux »
- Réseau « Droit de la santé »
- Réseau « L'état de droit saisi par la philosophie »
- Réseau « Genre, droits et citoyenneté »
- Collectif inter-réseaux Cultures juridiques et gouvernance

-Programme Environnement et développement durable solidaire

- Réseau « Analyse économique et développement »
- Réseau « Biotechnologies végétales : amélioration des plantes et sécurité alimentaire »
- Réseau « Dynamiques démographiques et sociétés »
- Réseau « Entrepreneuriat »
- Réseau « Environnement et développement durable »
- Réseau « Érosion et gestion conservatoire des eaux et des sols »
- Réseau « Génie des procédés appliqué à l'agro-alimentaire »
- Réseau « Maladies parasitaires et vectorielles »
- Réseau « Télédétection »

-Réseau transversal

- Réseau « Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Res@TICE) »

Les chercheurs des réseaux sont regroupés dans un « répertoire des chercheurs » disponible à l'adresse suivante : <http://www.chercheurs.auf.org>

3.12. Campus numériques francophones

Un Campus numérique francophone (CNF) est une implantation de l'Agence universitaire de la Francophonie. C'est une appellation générique pour des structures promouvant les TIC/TICE et assurant grâce à elles un service de qualité pour la communauté scientifique et universitaire. Cette appellation inclut aussi les centres d'accès à l'information (CAI), qui ont vocation à être progressivement remplacés par des campus assurant un service plus complet.

Un CNF est implanté dans un établissement membre de l'AUF. Il est cogéré par l'Agence universitaire de la Francophonie et l'université qui l'accueille, et sa politique est définie par un Conseil national d'orientation regroupant les principaux partenaires du pays, répartis en plusieurs collèges. Il bénéficie d'une convention d'hébergement avec l'établissement d'accueil, précisant notamment les apports de chaque partie, et en général d'un accord de siège, quand il représente l'AUF dans le pays.

Un CNF est aujourd'hui composé :

- de salles de formations où étudiants et professionnels en formation continue viennent suivre des formations à distance et des formations présentielles ;
- d'un centre de ressources où les enseignants trouvent les moyens humains et techniques pour produire de la science en français, y compris des cours en ligne et des revues électroniques ;
- d'un centre d'accès à l'information qui permet la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents primaires, d'articles scientifiques (le tout en ligne), ainsi que l'accès à une documentation physique ;
- d'un espace en libre service pour l'utilisation d'Internet et des ressources d'auto-formation ;
- d'un système sécurisé permettant la connexion au réseau Internet et à ses services, en privilégiant la qualité des liaisons et les opérateurs locaux, et utilisant des logiciels libres ;
- d'un matériel de visioconférence et de téléphonie sous IP qui permet d'organiser des conférences, des cours, des soutenances de mémoire.

Un CNF est équipé, selon sa taille et sa superficie, de 40 à 150 ordinateurs neufs (renouvelés tous les 4 ans) et connectés. Le personnel est composé en général de personnels détachés par l'université d'accueil, d'expatriés (de moins en moins nombreux), ou de personnels recrutés sur place. Les fonctions assurées couvrent la formation et l'ingénierie pédagogique, l'administration réseau et système, la documentation, la production des contenus. Un CNF est géré conformément aux procédures de l'AUF, dispose de comptes bancaires et est placé sous l'autorité du bureau régional de l'AUF dont il dépend.

3.14. Édition et diffusion du savoir

L'AUF développe, du livre à l'Internet, la publication et l'accès à l'information scientifique et technique en français, en partenariat avec des équipes d'auteurs, d'éditeurs et de diffuseurs francophones au Nord comme au Sud. L'objectif est de contribuer au maintien et au développement de la recherche, de l'enseignement et de la formation universitaires par l'édition « multi-supports » (livres, revues, cédéroms, édition en ligne), dans des disciplines scientifiques où existent des lacunes importantes, et plus particulièrement au Sud.

3.15. Formations ouvertes et à distance (FOAD)

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) s'est résolument engagée dans le champ des technologies de l'information et de la communication, comme en témoignent les nombreux campus numériques francophones et centres d'accès à l'information (des campus numériques « junior ») qu'elle a installés dans les pays du Sud et de l'Est. En conformité avec ses missions, l'AUF a eu à cœur d'intégrer les nouvelles technologies éducatives (NTE) dans les pratiques pédagogiques et de faciliter l'accès aux formations ouvertes et à distance (FOAD).

L'expression « formations ouvertes et à distance » désigne des cursus suivis à distance (en ligne sur Internet) débouchant sur les diplômes d'État ou d'université. Les « nouvelles technologies éducatives » désignent quant à elles des cours et des ressources scientifiques utilisant les technologies de l'information et de la communication et utilisables en auto-formation. Servant à réviser et approfondir les cours, ces ressources sont disponibles sur Internet ou sur cédérom. Les campus numériques francophones (CNF) et les centres d'accès à l'information (CAI) offrent les infrastructures techniques nécessaires au suivi de ces formations depuis les pays en émergence.

L'AUF propose plus de 50 formations ouvertes et à distance et offre des allocations d'études à distance afin de suivre ces licences et ces masters proposés par des universités en Belgique, Burkina-Faso, Cameroun, Canada-Québec, France, Sénégal, Tunisie. Pour l'attribution des allocations, une priorité est accordée, à qualité scientifique égale, aux candidatures féminines. Grâce aux allocations, une importante partie des frais pédagogiques et d'inscription est ainsi prise en charge. De plus, les partenaires de l'AUF, et notamment certaines Ambassades de France, par l'intermédiaire de leur Service de Coopération et d'Action Culturelle, soutiennent ce dispositif et proposent des allocations supplémentaires.

L'Agence met gratuitement à la disposition des candidats sélectionnés ses campus numériques francophones et ses centres d'accès à l'information. Ils y trouvent les infrastructures techniques et de réseau permettant de suivre ces formations dans de bonnes conditions, mais aussi des conseils, des aides, des médiations destinés à favoriser leurs apprentissages. Ces formations sont dispensées pour la plupart entièrement à distance, via les technologies numériques ; les examens se déroulent toutefois de façon classique en salle surveillée. Les diplômes proposés à distance ont la même valeur académique que les diplômes classiques.

3.16. Prix scientifiques

Les Prix Scientifiques de la Francophonie ont pour but de reconnaître le mérite et la valeur d'un(e) chercheur(se) ayant acquis une reconnaissance scientifique et/ou ayant réalisé une percée significative internationale, en particulier dans le cadre de la Francophonie, essentiellement de par sa productivité scientifique (publications dans des revues de haute renommée mondiale et communications dans des colloques internationaux).

Le Prix Scientifique de la Francophonie s'adresse à des candidats pouvant justifier d'une activité de recherche après la thèse inférieure ou égale à 10 ans. Des critères tels que les publications, la formation à la recherche ou les retombées socio-économiques des recherches effectuées pour les pays en développement sont également pris en considération. Les Prix sont décernés une fois tous les deux ans à quatre lauréats dans les champs disciplinaires suivants : sciences et médecine, sciences humaines et sociales. Les dossiers de candidature sont à retirer dans les bureaux régionaux, les centres d'accès à l'information ou les campus numériques francophones de l'AUF. Ils peuvent être également téléchargés à partir du site web de l'Agence ou des sites des bureaux régionaux. Les jurys sont nommés par le Conseil scientifique de l'AUF et les résultats sont proclamés à l'occasion de la tenue des sessions du Conseil scientifique de l'Agence.

3.17. Soutien aux projets de coopération scientifique interuniversitaires (PCSI)

Les projets doivent être menés par un réseau d'un minimum de trois universités de pays différents, dont au moins une du Sud (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Amérique du Sud, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe centrale et orientale, Maghreb, Moyen-Orient, Océan Indien). Ces trois institutions doivent être membres de l'AUF.

Ces projets entrent dans l'un des deux volets suivants :

-Volet 1 : Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche)
Ces projets doivent impliquer de jeunes doctorants ou post-doctorants du Sud.

- Volet 2 : Projets partagés de formation. Ce volet répond notamment aux besoins de transformation de cursus en vue de leur adaptation au système « LMD » (Licence, Master, Doctorat).

Le programme encourage la participation des jeunes et des femmes. Les critères suivants sont pris en compte pour l'avis d'opportunité, en particulier l'opportunité régionale :

- impact du projet sur le développement régional au Sud ;
- impact sur le renforcement scientifique des universités du Sud ;
- insertion de la région dans la recherche internationale ;
- perspectives de coopération interuniversitaire à terme formation et transfert d'expertise ;
- implication des femmes ;
- implication des jeunes (doctorants ou chercheurs), etc.

Les projets sont présentés à l'AUF sur appel international bisannuel.